



République Française

Département de Seine-et-Marne

Canton de Nangis  
COMMUNE DE NANGIS

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>N°2024/MARS/27</b>	OBJET : REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME – CREATION D'UNE COMMISSION MUNICIPALE AD HOC DE CONCESSION POUR LA ZAC DE LA GRANDE PLAINE
<u>Date du conseil municipal</u> 21/03/2024	
<u>Date de la convocation</u> 15/03/2024	
<u>Date de l'affichage</u> 15/03/2024	

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un mars à dix-neuf heures trente, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Nolwenn LE BOUTER, Maire, en suite des convocations adressées le 15 mars 2024.

**Étaient présents :**

Nolwenn LE BOUTER, Maire.

Alban LANSSELLE, Philippe DUCQ, Stéphanie SCHUT, Serge HAMELIN, Edith LION, Dany FAROY, Chantal REGNAULT-GALLOIS, Angélique RAPPAILLES, Maires-adjoints.

Armand DE MAIGRET, Jules-Armand NOUGA NOUGA, Fabrice HOULIER, Nathalie PIEUSSERGUES, Valérie JACKY, Sylvie POIRIER, Frédéric BRUNOT, Cédric CONTENT, Sylvie GALLOCHER, Michel BILLOUT, Mohammed KHERBACH, Guy-Bertrand TCHIKAYA, Clotilde LAGOUTTE, Conseillers municipaux.

**Étaient représentés :**

Luis-José TENTE MARQUES, pouvoir à Angélique RAPPAILLES,  
Nimca CIGE, pouvoir à Stéphanie SCHUT,  
Suzanne MARTINET à pouvoir à Philippe DUCQ,  
Mahmut GUNER pouvoir à Alban LANSSELLE,  
Anne-Laure DE BELLEVILLE pouvoir à Nolwenn LE BOUTER  
Nathalie COSSERON pouvoir à Clotilde LAGOUTTE

**Était excusé :**

Thomas LCONTE

Armand DE MAIGRET a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance à l'unanimité des suffrages, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

077-217703271-20240328-DEL-2024-27-DE  
Date de télétransmission : 28/03/2024  
Date de réception préfecture : 28/03/2024

**OBJET : REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME – CREATION D'UNE COMMISSION MUNICIPALE AD HOC DE CONCESSION POUR LA ZAC DE LA GRANDE PLAINE**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1411-5 et L. 2121-21,

**VU** la commission qualité de vie qui s'est réunie le 12 mars 2024,

**CONSIDERANT** que le conseil municipal désigne les membres de l'assemblée délibérante à la commission municipale Ad Hoc de concession pour la ZAC de la Grande Plaine, par un vote secret au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A la **MAJORITE** par 21 voix **POUR**,  
**6 CONTRE** (Sylvie **GALLOCHER**, Michel **BILLOUT**, Mohammed **KHERBACH**,  
Guy-Bertrand **TCHIKAYA**, Clotilde **LAGOUTTE**)  
**1 ABSTENTION** (Cédric **CONTENT**).

**ARTICLE 1** : Procède à la constitution du bureau de vote, composé de Madame Nolwenn LE BOUTER, Présidente, et de deux assesseurs, Monsieur Dany FAROY et Monsieur Cédric CONTENT qui acceptent ces fonctions.

**ARTICLE 2** : Procède à la désignation de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants par un vote secret au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, pour siéger à la commission municipale Ad Hoc de concession pour la ZAC de la Grande Plaine.

2 listes ont été déposées :

**Liste « Agir Ensemble pour Nangis » :**

Titulaires : M. Alban LANSELLE, M. Philippe DUCQ, Mme Stéphanie SCHUT, M. Fabrice HOULIER, Mme Suzanna MARTINET.

Suppléants : M. Serge HAMELIN, M. Frédéric BRUNOT, Mme Angélique RAPPAILLES, Mme Chantal REGNAULT-GALLOIS, M. Cédric CONTENT

**Liste « Nouvel Elan, Humain et Ecologique » :**

Titulaires : M. Michel BILLOUT, Mme Sylvie GALLOCHER, Mme Nathalie COSSERON.

Suppléants : Mme Clotilde LAGOUTTE, M. Guy-Bertrand TCHIKAYA, M. Mohammed KHERBACH.

**Résultats du vote :**

- ✓ Nombre de votants : 28
- ✓ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 28
- ✓ Nombre de bulletins blancs : 1
- ✓ Nombre de bulletins nuls : 0
- ✓ Nombre de suffrages exprimés : 27
- ✓ Nombre de voix pour la liste « Agir Ensemble pour Nangis » : 21
- ✓ Nombre de voix pour la liste « Nouvel Elan, humain et écologique » : 6
- ✓ Quotient électoral : 5.40

**Ont obtenu :**

Liste « Agir Ensemble pour Nangis » : 21 voix soit 4 sièges

Liste « Nouvel Elan, Humain et Ecologique » : 6 voix soit 1 siège

Sont élus :

Titulaires	Suppléants
LANSELLE Alban	HAMELIN Serge
DUCQ Philippe	BRUNOT Frédéric
SCHUT Stéphanie	RAPPAILLES Angélique
HOULIER Fabrice	REGNAULT-GALLOIS Chantal
BILLOUT Michel	LAGOUTTE Clotilde

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Le Secrétaire de séance

Nolwenn LE BOUTER

Armand DE MAIGRET



Certifié exécutoire compte-tenu de la  
Télétransmission en Sous-Préfecture  
Le 28 MARS 2024  
Et de la transmission ou notification et  
Publication le 28 MARS 2024

Le Maire

Nolwenn LE BOUTER



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20240328-DEL-2024-27-DE  
Date de télétransmission : 28/03/2024  
Date de réception préfecture : 28/03/2024